

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 4 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Benjamin PIRES.

le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2024 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Laurence Bourguignon est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1/ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique (CFU) de la commune retrace les opérations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 691 631,17 euros et un excédent d'investissement de **775 309,32 euros**.

Au regard de l'excédent reporté de l'année précédente qui est de 1 849 163,62 euros et du solde des restes à réaliser qui s'élève à - 176 869 euros, l'excédent de la section d'investissement est de **2 447 603,94 euros**.

Afin de procéder au vote, monsieur le Maire laisse la présidence à la doyenne, Claudine DEALET et quitte la salle du Conseil.

le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	15
Votes contre	0
Abstention	0

Votes pour

16

Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjointes au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

2/ AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57

1/ Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de **691 631,17 euros**,

Considérant que ledit compte financier unique fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant **775 309,32 euros**,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 qui s'élèvent à **176 869 euros** en dépenses.

L'excédent global de la section d'investissement, en prenant en compte le résultat de 2023 reporté de 1 849 163,62 euros, s'élève donc à **2 447 603,94 euros**.

2/ Considérant l'excédent de fonctionnement de **691 631,17 euros**, Monsieur le Maire propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2025.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjointes au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

3/ BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 de la commune s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 953 175 euros, ce qui représente une baisse de 1% par rapport au budget de fonctionnement de l'année 2024.

Cette section dégage un autofinancement de 273 642,68 euros qui permet d'équilibrer la section d'investissement à 3 905 244 euros (y compris les restes à réaliser d'un montant de 176 869 euros en dépenses).

Afin de faciliter la gestion comptable et comme le permet la comptabilité M57, les virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sont possibles.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2025 et d'autoriser les virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

4/ VOTE DES TAUX 2025

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, à l'exception des résidences secondaires et des locaux vacants, la garantie des ressources est assurée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Le maintien de la maîtrise de la gestion des finances municipales permet à Monsieur le Maire d'inviter les conseillers municipaux à ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux pour la 12ème année consécutive.

Le Maire propose donc de voter les taux de la manière suivante :

Taux communal 2025 de la taxe d'habitation	16,39
Taux communal 2025 de la taxe foncière sur les propriétés bâties	46.40
Pour rappel, suite à la réforme, ce taux correspond à l'addition du taux communal 2021 (24.86) et du taux départemental 2021 (21.54)	
Taux communal 2025 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	74.92

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire proposer d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Nom de l'association	Proposition 2025 (en euros)
+2Vie	0
A.L.C.R	2000
Aum Eveil	0
Athlétique Club ACCLRL	4000
Flash Club	3000
Football Club Cauffry	
Jardins Familiaux	200
Karaté Shotokan Rantigny	500
Le Sourire de Rantigny	3500
Le Vairon	200
Les Amis de l'Histoire	1000
Les Hérons	
Les p'tites mains de Rantigny en fête	2000
Méli mélo les petits points	200
Pense à moi antigaspi	0
Protection Civile	0
Racines	0
Reiki bien être en Picardie	200
Si on dansait avec MBM	0
Société de Tir de Rantigny	2000
Temps Réel	500
Tous en coulisses	0
U.N.C	350
Union Cycliste Liancourt Rantigny	1500
Volley Ball Rantigny Liancourt	6000
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Amicale des Sapeurs pompiers de Liancourt	200
ENVOL	100
S.P.A.	100
COOPERATIVES SCOLAIRES	
dolto	
claudel	1000
berthelot	

collège de Cauffry	1000
TOTAL	29550

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

6/ CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'ECO-PATURAGE DANS LA ZONE HUMIDE DE RANTIGNY

Une convention tripartite a été élaborée entre la SAS Les Bergers de la Biodiversité, la commune de Rantigny, et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) afin de fixer les modalités de partenariat en vue de la mise en place d'un éco-pâturage extensif dans les zones humides.

Les animaux, 13 au total, seront répartis sur trois enclos. Selon les objectifs de gestion, il y aura deux espèces de moutons (Shropshire et Ouessant).

Le prestataire (SAS Les Bergers de la Biodiversité) aura la responsabilité de la mise à disposition des animaux, entre avril et octobre, l'installation de matériel, et la formation éventuelle de volontaires au sein des équipes de la commune de Rantigny.

Le coût total est de 10 757 euros TTC, financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le reste à charge pour la commune est de 2151.40 euros TTC.

Le Maire propose de :

- l'autoriser à signer la présente convention tripartite ;
- mettre en œuvre les modalités financières de la convention.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	17

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck

CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET, Conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22H15

Le Maire

La Secrétaire

Dominique DELION

Laurence BOURGUIGNON